

VOUS APPROCHEZ D'UN PASSAGE À NIVEAU

- **Ralentissez.** La présence d'un passage à niveau est systématiquement annoncée par un panneau de signalisation routière.
- **Ne traversez la voie ferrée** que si vous êtes certain de pouvoir vous dégager rapidement du passage à niveau. Soyez particulièrement prudent si la route est encombrée.



- **Ne vous arrêtez jamais sur la voie ferrée.**
- **Passage à niveau avec feu clignotant**
Arrêtez-vous avant le feu rouge dès qu'il clignote. Le code de la route accorde la priorité absolue aux trains.
- **Passage à niveau avec barrières**
Arrêtez-vous avant le feu rouge dès qu'il clignote. Attendez l'ouverture complète des barrières et vérifiez que le feu est éteint pour redémarrer.
- **Passage à niveau sans barrières**
Arrêtez-vous avant le passage à niveau et vérifiez, avant de franchir la voie ferrée, qu'aucun train n'arrive.

- Lancé à **90 km/h**, il faut **800 m** pour qu'un train s'arrête, soit dix fois plus que pour une voiture.
- Le code de la route accorde la **priorité absolue** au passage du **train**.
- Un train peut en cacher un autre : **feu rouge clignotant = arrêt absolu, même si un train vient de passer.**



Franchir un passage à niveau sans y être autorisé est sanctionné par un retrait de 4 points et par 135 euros d'amende.

VOUS ATTENDEZ LE PASSAGE D'UN TRAIN

- **Ne tentez pas de passer**, vous n'en avez ni le temps ni le droit, vous risquez votre vie.



- **Patinez !** Le temps d'attente à un passage à niveau n'excède pas quelques minutes.
- **Si les barrières restent fermées après le passage d'un train**, il y en a probablement un autre à l'approche, sinon contactez un agent de la gare SNCF la plus proche via le téléphone du passage à niveau ou composez le numéro inscrit sur la pancarte.



VOUS ÊTES IMMOBILISÉ SUR UNE VOIE FERRÉE

- **Dégagez votre véhicule** en enfonçant la barrière, celle-ci est conçue pour ne pas résister à ce type de choc. Si ce n'est pas possible, évacuez tous les passagers du véhicule.



- **Alertez au plus vite un agent SNCF** de la gare la plus proche via le téléphone du passage à niveau ou composez le numéro inscrit sur la pancarte.

VOUS ÊTES PIÉTON

Assurez-vous que la traversée au passage à niveau est autorisée pour les piétons.

- **Avant de traverser**, arrêtez-vous et regardez toujours à droite et à gauche, et écoutez.
- **Ne vous engagez pas** si un train approche.
- **Lorsque le feu rouge clignote**, ne traversez pas la voie ferrée. Attendez, après le passage du train, que les barrières soient totalement relevées pour traverser.
- **Ne contournez pas** les barrières et ne marchez jamais le long d'une voie ferrée.
- **Qu'il y ait une barrière, un feu rouge clignotant, une croix de Saint-André ou un portillon, restez vigilant.** Limitez les distractions, n'utilisez pas votre téléphone ou des écouteurs à proximité d'une voie ferrée.

VOUS ÊTES À VÉLO

Suivez les mêmes règles de sécurité que celles indiquées pour les automobilistes. Par ailleurs :

- **Redoublez de vigilance.** La roue de votre vélo peut se coincer dans l'ornière des rails. Traversez aussi perpendiculairement que possible.
- **Ne vous approchez pas** des voies, vous pourriez vous faire surprendre par l'effet de souffle lors du passage d'un train.
- **Avec des enfants**, soyez particulièrement vigilant et faites-les si possible traverser en premier.

Les « habitués », principales victimes

La routine engendre trop souvent des prises de risque qui peuvent se révéler fatales : non-respect de la signalisation, tentative d'une traversée en force ou passage en chicane... La majorité des accidents concerne des « habitués », notamment des personnes qui résident à proximité d'un passage à niveau.

Des radars pour réduire les risques

Afin de diminuer les infractions et donc le risque d'accident, des radars contrôlent la vitesse des véhicules à l'approche de certains passages à niveau, ainsi que le franchissement des feux rouges clignotants.